

## A L'OCCASION DE SES 10 ANS, VIGEO LANCE UNE NOUVELLE GAMME D'INDICES ESG :

World 120  
**vigeo**

Europe 120  
**vigeo**

France 20  
**vigeo**

United Kingdom 20  
**vigeo**

22 novembre 2012

## **I) Introduction :**

A l'occasion de ses dix ans, Vigeo lance une nouvelle gamme d'indices mettant en exergue les entreprises cotées qui recueillent ses meilleures opinions au sujet de leur responsabilité sociale. Cette gamme a pour ambition d'offrir une référence de premier plan à l'échelle internationale aux entreprises, à leurs parties prenantes et à leurs investisseurs.

Les indices de Vigeo se distinguent par leur niveau d'exigence. Ils sélectionnent les entreprises qui ont obtenu les scores les plus élevés de leurs régions et de leurs secteurs, en matière d'intégration à leurs stratégies et à leurs opérations, d'un ensemble d'objectifs portant sur la valorisation des ressources humaines, le respect des droits humains sur les lieux de travail et dans la société, la protection de l'environnement, la conformité aux exigences de l'éthique des affaires, la transparence et l'efficacité en gouvernance d'entreprise et l'engagement en faveur du développement économique et social des territoires d'activité.

Cette gamme comprend les quatre indices suivants :

- **Vigeo – World 120** (les 120 entreprises les plus avancées au niveau mondial)
- **Vigeo– Europe 120** (les 120 entreprises européennes les plus avancées)
- **Vigeo– France 20** (les 20 entreprises françaises les plus avancées)
- **Vigeo – United Kingdom 20** (les 20 entreprises britanniques les plus avancées).

## 2) Méthodologie

### A) Univers

Ces indices sont établis à partir d'un univers composé des entreprises appartenant à l'indice Stoxx 1800, dont Vigeo couvre 93,16% de la capitalisation et qui regroupe les plus grandes capitalisations boursières en Europe, Asie-Pacifique et Amérique du Nord.

Afin d'assurer une représentation équilibrée des entreprises des différentes zones géographiques, la composition de *Vigeo – World 120* reflète la même pondération régionale que celle retenue par Vigeo Rating pour les valeurs de l'indice Stoxx 1800. Les indices sont établis sur la base des opinions de Vigeo au 1<sup>er</sup> Novembre 2012 et seront actualisés tous les six mois.

### B) Méthodologie d'inclusion

Les entreprises sont sélectionnées sur la base des scores consolidés et pondérés les plus élevés, attribués par Vigeo selon sa méthodologie Equitics®.

Sont exclues des indices :

- les entreprises dont le niveau d'engagement est jugé insuffisamment probant au vu de leur score global, ou de leur score sur au moins un des domaines sous revue de l'agence. Ces entreprises ne garantissent pas un niveau d'assurance raisonnable des risques ESG (environnementaux – sociaux – gouvernance).
- les entreprises faisant l'objet de controverses graves, avérées, ou récurrentes, de mises en cause récentes sur des faits sérieux et non encore élucidés, de condamnations récentes et à l'égard desquelles l'entreprise adopte une attitude de déni ou n'apporte pas de mesures correctrices

Les décisions d'exclusion sont prises par l'agence qui en rend compte à son Conseil scientifique.

Vigeo ne pratique pas d'exclusion en raison des activités ou des produits des entreprises sous revue, sauf quand il s'agit de produits ou d'activités prohibés par des textes de lois ou des conventions internationales.

Cette gamme d'indices est destinée à renseigner sur les entreprises occupant la tête des classements des performances en responsabilité sociale dans l'univers sous revue de Vigeo. La présence dans l'indice signifie que l'entreprise fait partie du groupe des émetteurs ayant reçu de la part de Vigeo le meilleur niveau d'assurance sur leur capacité future à intégrer des objectifs de responsabilité sociale qui leur sont opposable et à maîtriser les risques associés. La présence dans l'indice ne signifie pas que Vigeo certifie la matérialité, l'excellence ou l'irréversibilité des performance en responsabilité social des lauréats. Il est important de souligner que les scores pris en compte pour l'inclusion dans l'indice sont relatifs et que les entreprises les plus avancées peuvent présenter des potentiels de progrès et ne doivent en aucun cas servir ni être invoquées pour masquer ou nier les insuffisances ou négligences de la part des entreprises concernées.

Ces classements sont purement indicatifs et ne sauraient engager la responsabilité de Vigeo ni en faveur ni à l'encontre des entreprises concernées et l'agence ne peut être tenue responsable des conséquences de l'utilisation par des tiers à des fins de décision d'investissement ou tout autre forme de transaction commerciale.

### 3) La méthodologie de Vigeo :

#### 3.1 Le parti pris de Vigeo

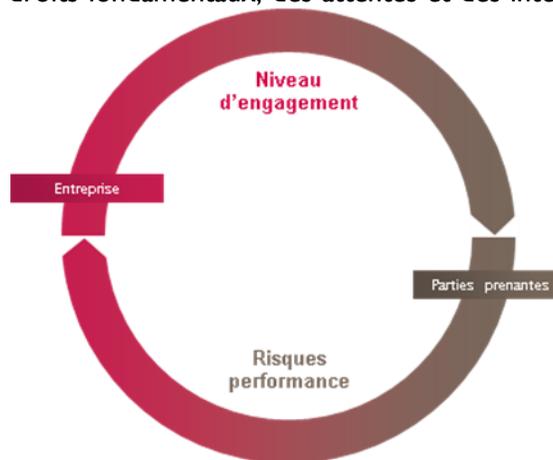
Les Conventions et Principes internationaux édictent des normes de comportements et d'objectifs de responsabilité sociale. Ils sont, en raison de leur nature intergouvernementale et de leur caractère universel, opposables aux entreprises.

La conviction de Vigeo est que l'absence de prise en considération de ces principes de responsabilité constitue un facteur de risques pour l'entreprise, ses parties prenantes et ses investisseurs. La façon dont l'entreprise maîtrise ses risques se mesure par l'évaluation de ses politiques, des moyens humains, financiers, et managériaux qu'elle met en œuvre et des résultats qu'elle obtient.

#### 3.2 Notre définition de la Responsabilité Sociale des Entreprises

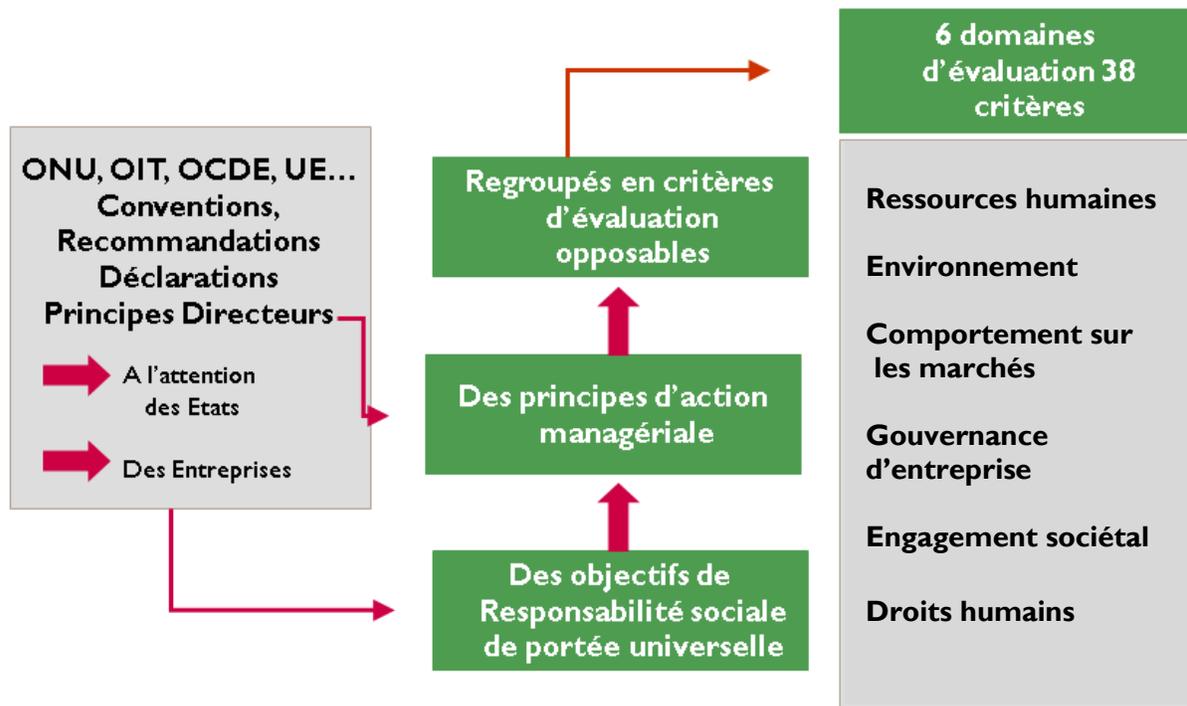
La RSE est l'engagement du management à prendre en compte les droits, intérêts et attentes des parties prenantes et de rendre compte des niveaux de performance et de maîtrise des risques obtenus dans une perspective d'amélioration continue.

Dans cet esprit, la méthodologie Equitics® permet l'évaluation du niveau d'engagement des entreprises dans la prise en compte des droits fondamentaux, des attentes et des intérêts légitimes de leurs parties prenantes.



### 3.3 L'opposabilité du référentiel d'analyse de Vigeo :

Le référentiel de Vigeo est fondé sur l'identification des principes et des objectifs **E**nvironnementaux, **S**ociaux et de **G**ouvernance universellement opposables aux entreprises, afin de mesurer les risques et opportunités en découlant.



38 critères d'évaluation des risques et opportunités ESG constituent le référentiel d'analyse en appui sur :

- les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (conventions 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138, 182),
- les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- les dix Principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations-Unies,
- les Conventions de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail (en particulier, convention n°155 sur la sécurité et la santé au travail, n°174 sur la prévention des accidents industriels majeurs),
- la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales,
- ...

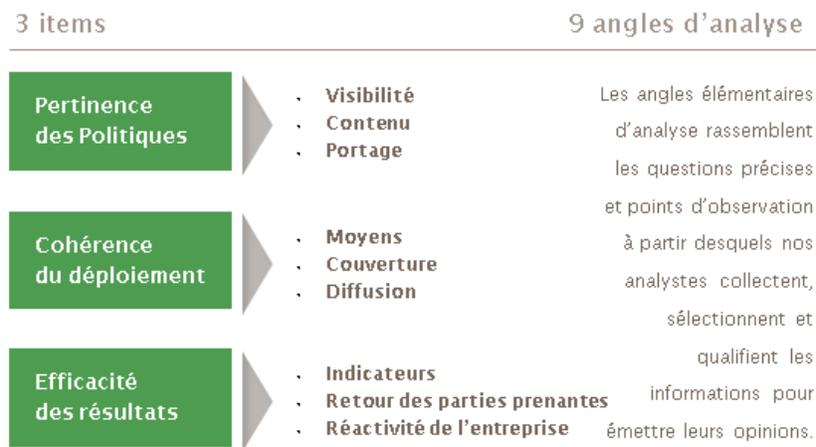
Ces 38 critères sont les suivants :

<b>Facteurs de durabilité (Critères RSE)</b>	
<b>Ressources Humaines</b>	
1	Promotion du dialogue social
2	Promotion de la participation des salariés
3	Gestion maîtrisée des impacts sociaux des restructurations
4	Promotion des choix individuels de carrière et amélioration continue de l'employabilité
5	Qualité des systèmes de rémunération
6	Amélioration continue des conditions de santé-sécurité
7	Respect et aménagement du temps de travail
<b>Environnement</b>	
Prise en compte stratégique de l'environnement	
8	Stratégie environnementale
9	Prévention et contrôle des risques de pollution accidentelle
10	Développement de produits et services « verts »
11	Protection de la biodiversité
Prise en compte de l'environnement dans la fabrication et la distribution du produit	
12	Maîtrise des impacts sur l'eau
13	Maîtrise des impacts environnementaux liés à la consommation d'énergie
14	Maîtrise des émissions atmosphériques
15	Gestion des déchets
16	Maîtrise des niveaux de pollution locale
17	Maîtrise des impacts environnementaux liés au transport
Prise en compte de l'environnement dans l'utilisation et l'élimination du produit	
18	Maîtrise des impacts liés à l'utilisation et à l'élimination du produit ou du service
<b>Comportement sur les marchés</b>	
Respect des droits et des intérêts des clients	
19	Sécurité du produit
20	Information responsable des clients
21	Orientation responsable des contrats

	<b>Fournisseurs, sous et co-traitants</b>
22	Coopération durable avec les fournisseurs
23	Prévention des dumpings environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement
24	Prévention du dumping social dans la chaîne d'approvisionnement
	<b>Respect des règles du marché</b>
25	Prévention de la corruption
26	Prévention des pratiques anti-concurrentielles
27	Transparence et intégrité des pratiques d'influence
	<b>Gouvernance d'entreprise</b>
28	Equilibre des pouvoirs et efficacité du Conseil d'administration
29	Audit de mécanismes de contrôle
30	Garanties des droits et égalité de traitement de tous les actionnaires
31	Transparence et intégration des critères de responsabilité sociale dans la rémunération des dirigeants exécutifs
	<b>Engagement sociétal</b>
32	Engagements en faveur du développement économique et social du territoire d'implantation
33	Prise en compte de l'impact sociétal attaché aux produits / services développés par l'entreprise
34	Contribution à des causes d'intérêt général
	<b>Droits humains</b>
35	Prévention des atteintes aux droits fondamentaux de la personne et respect de ces droits
36	Respect de la liberté syndicale et promotion du droit de négociation collective
37	Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances et de la diversité
38	Elimination des formes de travail proscrites

### 3.3 L'analyse managériale des entreprises :

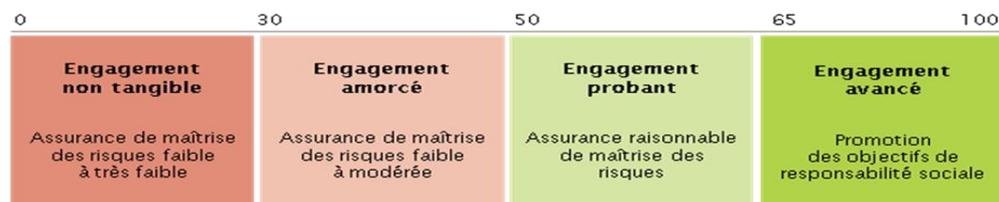
Pour être performante, l'entreprise doit assurer une maîtrise managériale des risques ESG, aujourd'hui et pour le futur : chaque critère retenu est ainsi analysé au regard de trois items, et de 9 angles d'analyse:



VIGEO passe en revue, pour chaque entreprise, près de 330 indicateurs.

### 3.4) La construction des notes et la mesure de la performance globale d'une entreprise

A partir de l'ensemble de l'information collectée auprès de l'entreprise et de ses parties prenantes chaque critère obtient un **score absolu** entre 0 et 100 qui positionne l'engagement de l'entreprise sur une échelle de 4 niveaux



Le **score de performance global** est la consolidation des scores pondérés de l'ensemble des facteurs de risques sur un secteur d'activité donné.

### 3.5) Les facteurs de pondération sectorielle :

Chaque entreprise est analysée au regard des enjeux RSE propres à son secteur d'activité.

Les critères activés sont pondérés selon 3 facteurs

- Nature des droits, intérêts et attentes
- Vulnérabilité sectorielle
- les risques encourus par l'entreprise. Vigeo a identifié pour cela 6 classes de risques : cohésion du capital humain, efficacité des processus, réputation, sécurité juridique, sécurité sur les marchés, transparence

### 4) La certification ARISTA

Depuis 2009, Vigeo a reçu la certification ARISTA®. Cette norme de qualité volontaire de recherche en investissement responsable intègre les principes-clés de qualité, d'intégrité et de transparence. ARISTA® est la norme de qualité de référence pour la recherche en investissement responsable.

ARISTA 3.0® comprend des lignes directrices et un cadre permettant de vérifier la transparence, la qualité, l'intégrité et la reddition des processus de la recherche extra-financière.

ARISTA est une norme exigeante comprenant une méthodologie d'audit formalisée englobant l'ensemble des activités des agences ce qui comprend la recherche, l'analyse, l'évaluation, la notation, le classement et l'analyse des risques et opportunités ainsi que l'ensemble des produits, processus, et services et les relations avec les clients et autres parties prenantes.

<http://www.aristastandard.org>

